

3) *Post Invest Europe Sàrl est condamnée aux dépens.*

(¹) JO C 343 du 10.11.2012.

**Ordonnance du président du Tribunal du 8 mai 2013 —
Talanton/Commission**

(Affaire T-165/13 R)

[«Référé — Clause compromissoire — Contrats conclus dans le cadre du septième programme-cadre pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (2007-2013) — Coûts éligibles — Remboursement des sommes versées — Demande de sursis à exécution — Défaut d'urgence»]

(2013/C 225/182)

Langue de procédure: le grec

Parties

Partie requérante: Talanton AE — Symvouleftiki-Ekpaideftiki Etairia Dianomon, Parochis Ypiresion Marketigk kai Dioikisis Epicheiriseon (Athènes, Grèce) (représentants: M. Angelopoulos et K. Damis, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: A. Cordewener et D. Triantafyllou, agents)

Objet

Demande de sursis à l'exécution de plusieurs actes concernant le remboursement des sommes versées à la requérante en exécution de contrats conclus dans le cadre du septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (2007-2013).

Dispositif

- 1) *La demande en référé est rejetée.*
- 2) *Les dépens sont réservés.*

**Ordonnance du président du Tribunal du 5 juin 2013 —
Rubinum/Commission**

(Affaire T-201/13 R)

(«Référé — Autorisation des additifs pour l'alimentation animale — Règlement sur la suspension des autorisations de la préparation de *Bacillus cereus* var. *toyo* — Demande de sursis à exécution — Urgence — Mise en balance des intérêts»)

(2013/C 225/183)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Rubinum SA (Barcelone, Espagne) (représentants: C. Bittner et P.-C. Scheel, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: D. Bianchi, G. von Rintelen und B. Schima, agents)

Objet

Demande de sursis à l'exécution du règlement d'exécution (UE) n° 288/2013 de la Commission du 25 mars 2013 concernant la suspension des autorisations de la préparation de *Bacillus cereus* var. *toyo* (NCIMB 40112/CNCM I-1012) telles que prévues par les règlements (CE) n° 256/2002, (CE) n° 1453/2004, (CE) n° 255/2005, (CE) n° 1200/2005, (CE) n° 166/2008 et (CE) n° 378/2009 (JO L 86, p. 15).

Dispositif

- 1) *La demande en référé est rejetée.*
- 2) *L'ordonnance du 15 avril 2013, Rubinum/Commission (T-201/13 R), est rapportée.*
- 3) *Les dépens sont réservés.*

Ordonnance du Tribunal du 4 juin 2013 — Daniel Swarovski/OHMI — Swarovski (Daniel Swarovski Privat)

(Affaire T-55/09) (¹)

(2013/C 225/184)

Langue de procédure: l'allemand

Le président de la première chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

(¹) JO C 102 du 1.5.2009.

Ordonnance du Tribunal du 10 juin 2013 — Trasys/Commission

(Affaire T-277/09) (¹)

(2013/C 225/185)

Langue de procédure: l'anglais

Le président de la première chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

(¹) JO C 244 du 10.10.2009.